



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement no 776 modifiant le Règlement de zonage no 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 776 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objet :

- MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1 AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'UNE THERMOPOMPE EN COURS LATÉRALES;
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1 AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'UN RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE ET LES GÉNÉRATRICES EN COURS LATÉRALES

Ce projet de règlement concerne TOUTES les zones de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Mercredi le 8 avril 2026
Endroit : Hôtel de Ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, LE 30 MARS 2026

Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier